Konkurse Faillites Fallimenti 289 No 115 Freitag, 16.06.2006 124. Jahrgang

- Débitrice: Quinze Sàrl, rue Caroline 7, 1003 Lausanne
- 2. Déclaration de faillite: 11.05.2006
- 3. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 26.06.2006
- 4. Avance de frais: CHF 2'500.00 Avance de frais: CHF 2'500.00
   Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

  Remarques: but : commercialisation de tout produit manufacturé ou non, matière première, notamment dans les domaines du textile, prêt-à-porter, chaussures et accessoires
- Office des faillites de Lausanne 1014 Lausanne

(00174041)